



**Fédération régionale des Associations de
Protection de la Nature et de l'Environnement
dans les Hauts de France**
5 rue Jules de Vicq 59000 LILLE
Tél. 03 20 88 49 33
Site Internet : www.nord-nature.org
e-mail : secretariat@nord-nature.org

Alain Vaillant, président
à
Monsieur le Rédacteur en Chef

Lille, le 27 avril 2020

Objet : pollution de l'Escaut

Monsieur,
Veuillez trouver ci-dessous notre communiqué de presse.

«

Des poissons morts par milliers (70 tonnes) flottant à la surface de l'Escaut depuis Thun Saint Martin, au nord de Cambrai, jusqu'en Belgique : c'est l'image de la destruction de la vie dans la nature.

A l'aval de l'usine Tereos d'Escaudoeuvres, la digue d'un bassin de décantation situé à Thun Saint Martin a cédé, et ce sont 100.000 m³ d'eau et de boue qui se sont déversés chez des habitants et dans les cours d'eau.

La zone de l'accident était privilégiée pour la nature. « *C'est dans un secteur de marais et de prairies humides, traversé par le vieil Escaut que la sucrerie a créé une série de bassins de décantation le long du canal de l'Escaut sur le territoire des communes d'Escaudoeuvres, Ramillies, Eswars, Thun Saint Martin, Thun l'Evêque et Iwuy. L'ensemble du site, en raison de ses qualités écologiques a été répertorié comme Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique de type I.* » (Extrait du rapport de présentation du PLU de la commune d'Escaudoeuvres, p.63)

Origine de cet accident.

L'industrie agroalimentaire dont Tereos fait partie utilise de l'eau pour laver les produits qui entrent dans l'usine, ici des betteraves, ainsi que dans certaines transformations. Ces usines utilisant beaucoup d'eau ont « naturellement » été installées en bord de rivière pour en pomper. Ces eaux de lavage chargées de débris de matière organique ne sont pas chimiquement polluées. Mais la décomposition spontanée et puante de ces éléments utilise l'oxygène dissout dans l'eau et asphyxie la faune.

Dans les bassins de décantation, on a une eau où toute trace de vie a disparu. Rejetée en grande quantité dans une rivière et ce sont tous les poissons et autres « bestioles » qui meurent, sans compter les odeurs de décomposition.

Pour éviter cela, l'industrie agro-alimentaire a l'obligation de faire décanter cette eau par un traitement interne (lagunage puis bassins de décantation) avant de la rejeter dans la rivière.

Ces bassins de décantation sont de grandes surfaces d'eau entourées de levées de terre. Une de ces digues vient à craquer et c'est l'eau et la boue du fond de ces

bassins qui se répandent chez les hommes et les poissons, semant la mort. C'est une pollution, non par la présence d'un produit chimique dangereux, mais par l'absence d'oxygène indispensable aux êtres vivants.

Après un premier « incident » le 19 février (fuites d'un bassin avec déversement dans le ru de la Rasse) et des propos fort rassurants tenus par l'entreprise sur le risque de rupture des digues, l'accident survenait dans la nuit du 9 au 10 avril sur la commune de Thun Saint Martin.

La relation de Tereos avec l'eau.

Sur le site internet de Tereos on peut lire (page <https://tereos.com/fr/developpement-durable/industrie-positive/> le 24/4/2020) : « *En tant qu'acteur majeur industriel, réduire notre impact environnemental et valoriser nos matières premières font partie de nos principales responsabilités.* » Après l'accident, un responsable de Tereos a déclaré « *Les seules incidences sur l'environnement dont on a connaissance, c'est sur les poissons d'élevage et les vers de terre* », propos rapportés dans La Voix du Nord, édition du 14 avril. Une telle déclaration émanant d'un industriel relève de l'incompétence et/ou du mépris du vivant. C'est un scandale. Il y a déjà quelques années, la relation qu'entretient la société Tereos avec l'eau est apparue clairement : le 12 octobre 2016 est publié un arrêté ministériel renforçant la protection des milieux aquatiques et Tereos France a attaqué, sans succès, cet arrêté en Conseil d'Etat.

Les pouvoirs publics

A l'évidence, il aurait dû y avoir plus de contrôles des installations de stockage d'eaux dangereuses pour l'environnement afin, entre autres, de mieux gérer leur confinement.

Il aurait fallu également une réactivité plus importante face à un événement de ce type (nos voisins belges ont eu des poissons morts dans l'Escaut avant d'être alertés par la France ...).

La justice a été saisie. Nous espérons des sanctions exemplaires pour cette grave atteinte à l'environnement.

»

Veillez accepter Monsieur mes salutations distinguées

